

**GESTION ADAPTEE**  
**DES RESIDUS DE RECOLTE ET DE L'INTERCULTURE**

Jean-Michel MOUGARD

Conformément à l'arrêté préfectoral, article 4, point 5-1-2, « Dates d'implantation et destruction des CIPAN », **les couverts doivent être implantés au plus tard le 15 septembre.**

Toutefois, afin de maximiser le piégeage d'azote, **les cultures intermédiaires doivent techniquement être implantées avant une date limite qui varie selon le type de couvert.**

Ces dates d'implantation du point de vue technique ne dispensent donc pas du respect des dates limites de l'arrêté. Ces dates d'implantation du point de vue technique ne sont pas à une date réglementaire.

Les dates limites d'implantation du point de vue technique sont précisées dans le tableau ci-dessous pour les principales espèces :

Type de couvert <sup>1</sup>	Date limite d'implantation du point de vue technique
trèfles	15 août
vesces, phacélie	1 <sup>er</sup> septembre
moutarde blanche, radis, navette, avoine, ray-grass	15 septembre
seigle	1 <sup>er</sup> octobre

Conformément à l'arrêté préfectoral, article 4, point 5-1-2 – « Dates d'implantation et destruction des CIPAN », la destruction des couverts doit être au plus tôt le 15 novembre. Toutefois, sur les sols hydromorphes ou dont la teneur en argile est d'au moins 25 %, la destruction du couvert pourra être faite à partir du 1<sup>er</sup> novembre, à condition d'avoir implanté la culture au 1<sup>er</sup> septembre.

La destruction devra être faite de préférence de façon mécanique.

La diversité des rotations rencontrées en Seine-Maritime et l'hétérogénéité des pratiques culturales rendent difficile la généralisation des modalités de gestion, à adapter le plus souvent en fonction du contexte de l'exploitation.

L'objectif de la Directive Nitrates est de limiter les risques de lessivage à l'automne. Cependant, la fragilité des sols aux phénomènes de ruissellement et d'érosion implique de favoriser toutes les pratiques permettant de réduire les risques de ruissellement sur les parcelles agricoles et d'augmenter l'infiltration de l'eau.

Aussi, les conseils ci-dessous devront être affinés en fonction de la situation de l'exploitation par rapport aux risques de ruissellement, du matériel disponible et des connaissances et des références à venir en matière de travail du sol.

Quelques recommandations techniques sur la gestion de l'interculture sont à prendre en compte de façon à ne pas pénaliser la culture suivante à savoir :

- détruire le couvert au moins 2 mois avant l'implantation de la culture suivante,
- éviter les légumineuses avant pois et féverole,
- éviter les graminées avant céréales de printemps,
- éviter le retour trop fréquent des crucifères dans les rotations avec colza.

Quelques conseils pour gérer les résidus de culture et l'interculture sont indiqués dans le tableau ci-après.

<sup>1</sup> Pour des couverts qui ne figurent pas dans ce tableau, il faut se référer aux techniciens des Syndicats de bassins versants ou de la Chambre d'Agriculture.

QUATRIEME PROGRAMME D'ACTION ZONE VULNERABLE

PERIODE DE RECOLTE	CULTURE	RESIDUS DE RECOLTE	GESTION DE L'INTERCULTURE	CULTURE SUIVANTE
<b>ETE</b>	Colza	Tiges	Repousses après déchaumage superficiel (technique du "faux semis") et destruction à partir du 20 août  Semis d'une culture intermédiaire et destruction au plus tôt le 15 novembre	Blé  Culture de printemps
	Orge et Escourgeon	Chaumes voire pailles	Repousses éventuelles après déchaumage superficiel souhaitable  Semis d'une culture intermédiaire et destruction au plus tôt le 15 novembre	Colza  Culture de printemps
	Pois / féveroles	Fanes	Repousses après déchaumage superficiel souhaitable  Semis d'une culture intermédiaire et destruction au plus tôt le 15 novembre	Culture d'automne  Culture de printemps
	Blé	Chaumes voire pailles	Repousses éventuelles après déchaumage superficiel souhaitable  Semis d'une culture intermédiaire et destruction au plus tôt le 15 novembre	Culture d'automne  Culture de printemps
<b>AUTOMNE</b>	Lin		Repousses éventuelles après déchaumage superficiel souhaitable  Semis d'une culture intermédiaire et destruction au plus tôt le 15 novembre	Blé  Culture de printemps
	Pommes de terre	Fanes	Déchaumage superficiel souhaitable  Semis d'une interculture, bien que difficile si la récolte est tardive	Blé  Culture de printemps
	Maïs ensilage	Cannes	Déchaumage superficiel souhaitable  Semis d'un couvert de graminées sous culture de maïs, avant mi-juillet  Si récolte tardive avant le 1 <sup>o</sup> octobre, semis d'une interculture	Blé  Culture de printemps  Culture de printemps
	Maïs grain	Tiges et cannes	Déchaumage superficiel  Déchaumage superficiel avec broyage fin et enfouissement superficiel	Blé  Culture de printemps
	Betteraves	Collets	Déchaumage superficiel souhaitable  Semis d'une interculture, souvent difficile en raison d'une récolte tardive. Si la récolte a lieu après le 31 octobre la parcelle est dispensée de CIPAN	Blé  Culture de printemps